

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
Salle du Conseil de la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence
de M. Dominique FILLOUX, Doyen de l'Assemblée.

DATE DE CONVOCATION :
31 MARS 2026

DATE DE PUBLICATION :
10 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 37
Votants : 38

Étaient Présents :

Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - Mme Audrey BERTET, -
M. Eric BLANCHO, - M. Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS,
- M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Mme Aurore
CELARD, - M. Julien CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie
COLOMBEL, - Mme Lauriane DEGRES, - M. Julien DEMETTRE, - Mme Annie
DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Dominique FILLOUX, - M. Patrick
GERAUD, - M. Sylvain GUEDAS, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno
HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - Mme Stéphanie
LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Nathalie LE BOULCH-
VILLERS, - Mme Christine LE CADRE, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis
LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M. Bernard MONTI, - Mme Sylvie NEVES, -
M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - M. Eric ROZE, - Mme Isabelle
SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Géraldine TABART a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°037 2026 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E) DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

M. Dominique FILLOUX, doyen de l'assemblée, rappelle que, par articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du (CGCT), « *le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Le Président de séance sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet, dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260407-DELIB_37_2026-DE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20
- Ont obtenu :
 - Monsieur Samuel FERET : 7 voix,
 - Monsieur Bruno LE BORGNE : 31 voix.

M. Bruno LE BORGNE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) Président(e) et est immédiatement installé(e).

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/04/2026
Le Président,

